

CONDITIONS GENERALES DE VENTE- LEXIBOOK S.A. 2024

1 - Principes

Nos ventes en France, ou à destination de n'importe quel pays en dehors du territoire français, sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation préalable et expresse de notre part. Elles ne sauraient être suspendues ou modifiées unilatéralement par l'acheteur, même si elles venaient contredire les documents commerciaux ou autres de l'acquéreur.

Toutes les ventes conclues par la société Lexibook SA sont soumises à la loi française, quelque que soit le lieu de livraison ou d'expédition des biens et produits vendus, tout contrat étant présumé conclu sur le territoire français ensuite de l'accord de la société. En conséquence, toute commande, pour être valable, implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve aux conditions générales de vente ci-après, et aux dispositions de nos tarifs.

2 Commandes

Les ventes traitées par nos agents ou intermédiaires ne deviennent définitives qu'après avoir été acceptées par le siège de Lexibook.

Nous n'accusons pas réception des commandes ; toute commande effectivement reçue et non refusée dans un délai de 30 jours est considérée comme acceptée.

Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.

En cas de modification de la commande par le client, et si nous acceptons cette modification, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

3 - Tarifs

Nos prix, tarifs, publicités, catalogues... sont donnés à titre indicatif ; nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur les nouveaux tarifs.

4 - Livraison - Délais

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, sans que notre responsabilité puisse être engagée en cas de retard, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Lexibook S.A. sera exonéré de l'obligation de livrer dans le cas de survenance d'événements relevant de la force majeure. Sont expressément considérés comme tels : les grèves partielle ou totale d'une partie de notre personnel, de nos fournisseurs, ou de nos intermédiaires de transports, catastrophes (gel, incendie, tempête, inondation...), cessation de la fabrication de certains modèles, difficulté d'approvisionnement, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, et tout événement échappant à son contrôle, et toute cause échappant au contrôle de nos fournisseurs. Dans cette hypothèse, notre société préviendra le client par tout moyen dans les meilleurs délais de la survenance de tels événements, le contrat liant notre société et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Les éventuels retards de livraison ne donnent pas le droit à l'acheteur de modifier, d'annuler ou de résilier la commande, de refuser les produits ou de réclamer le paiement de pénalités ou de dommages intérêts. En cas de livraison partielle de la commande, le solde non livré ne peut retarder le règlement de la partie livrée.

Les reliquats de commande sont livrés alors au fur et à mesure de nos possibilités. Au-delà d'un délai de 3 mois, nous nous réservons la possibilité de proposer au client un produit de remplacement aux mêmes conditions.

En cas de non-paiement intégral ou partiel d'une facture venue à échéance, ou après une mise en demeure restée infructueuse, notre société se réserve la possibilité de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir, dans les conditions visées à l'article 9.

Les modalités de conditionnement de nos marchandises (manquants, conditionnements, palettisation, marquages, etc) ne peuvent ouvrir droit à l'octroi d'une quelconque pénalité, indemnité, réduction de prix ou dommages et intérêts de quelconque nature au profit du client.

5 - Défectuosité

Le vendeur apportera le plus grand soin à la production et à l'emballage des produits. Cependant en cas de défectuosité dûment reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement des quantités défectueuses. Il ne sera alloué aucune indemnité de ce fait pour quelque cause ou préjudice que ce soit.

6 - Transport

Le client destinataire, avant d'accepter la livraison des marchandises, a l'obligation de la vérifier (reconnaissance des quantités et de l'état) pour, en cas d'avarie ou perte partielle, faire immédiatement, au transporteur, toutes les réserves utiles conformément aux dispositions de l'article L133-3 du code de Commerce.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré comme accepté par le client.

7 - Réception - Retour de Marchandises

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 6 en cas de vices apparents ou de produits manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera examinée par notre société que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans le délai de 3 jours prévu par l'article 6.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable et exprès, de Lexibook, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique. Les accords de nos agents ou intermédiaires ne sont à considérer que comme proposition. Toute marchandise retournée sans cet accord sera refusée.

Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. Lorsque, après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. Le vendeur se réserve la possibilité d'appliquer une réfaction sur les prix auxquels les marchandises ont été facturées, ainsi qu'un délai maximum de réexpédition au-delà duquel son accord deviendra caduc. Le montant du retour sera compensé par de nouvelles commandes au moins équivalentes en valeur, et en aucun cas remboursé ni déduit des paiements du client.

Les retours de marchandises consécutifs à une erreur de nos clients pourront être dépendants du passage d'une commande de remplacement, dont nous fixerons le montant minimum.

8 - Prix Vente

Les prix des marchandises sont établis et facturés hors taxes, sur la base des tarifs en vigueur au jour de l'acceptation de la commande. Aucune déduction sur le montant des factures n'est acceptée quel qu'en soit le motif, non plus qu'aucune retenue, pénalité, indemnité, ristourne pour quelque cause que ce soit que le client ou tout fournisseur solliciterait ou tenterait d'imposer. Une fois acceptés, les prix sont fermes et non révisables.

9 - Facturation - Modalités de paiement

1/ Montants minimum de livraison et de facturation :

Toute commande sera admise franco de port, à partir d'un minimum de 1 000 euros H.T. pour la France Métropolitaine et d'un minimum de 5 000 euros H.T. pour le reste du monde, sauf conditions particulières stipulées à la commande. Le montant minimum de commande par produit est de 300 euros H.T. Toute commande ou reliquat d'un montant net HT inférieur aux montants mentionnés ci-dessus, verraient leurs livraisons différées dans l'attente d'un complément permettant d'atteindre ces seuils. Toutefois, à la demande expresse, et pour un minimum de 500 euros, les commandes ou les reliquats existants pourront être préparés et mis à votre disposition pour enlèvement par vos soins à notre entrepôt européen de Gand (Belgique) ou expédiés par nos soins en France métropolitaine contre facturation d'un forfait de transport de 100 € HT ou dans le reste du monde contre une facturation au réel des coûts de transports engagés.

Toutes nos factures sont payables au Siège de notre société.

2/ Sauf convention contraire, le montant des factures est déterminé hors taxes. Toute commande acceptée à un nouveau client équivaut automatiquement à l'ouverture d'un compte, le vendeur se réservant tout délai nécessaire aux éventuels contrôles.

3/ Toute première commande est payable au comptant, sauf dispositions particulières qui peuvent comprendre un paiement antérieur à la livraison.

Dans tous les cas, le vendeur se réserve le droit de fixer un crédit maximum, au-delà duquel il pourra exiger un paiement comptant, voire un paiement antérieur à la livraison.

4/ Toute condition de paiement ne pourra être effective qu'après acceptation du service financier de la société Lexibook, qui se réserve, en outre, en cas de défaut de paiement, le droit d'y apporter toutes modifications unilatérales et sans préavis.

5/ Le délai de règlement des sommes dues est fixé au maximum à 60 jours net et commence à courir à la date d'émission de la facture (art L.441-6 du Code de Commerce).

6/ Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé, sauf accord spécifique exprès et préalable.

7/ Tout retard dans le règlement d'une facture, tout retour de traite impayée ou protêt, rend immédiatement exigible toutes les sommes dues par le client, même non échues, 48 heures après réception d'une mise en demeure par lettre recommandée et entraîne la suspension de toute livraison en cours et/ou à venir. Ces suspensions de livraisons ne pourront en aucun cas faire objet d'une demande de dommages et intérêts.

8/ Le taux des pénalités de retard est égal à 1,25 % par mois, soit 15 % / an

Les pénalités sont calculées sur le montant HT de la facture ; elles sont exigibles le lendemain de la date d'échéance indiquée sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire (article L 441-3a4 du Code de Commerce).

9/ En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € par créance pour frais de recouvrement doit s'ajouter systématiquement aux pénalités de retard, dues –art. 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012".

10/ Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que l'acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande. Aucune remise pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera accordée.

10 - Compensation légale

En cas de litige et conformément aux dispositions légales (Loi Jacob 2005) l'acheteur ne pourra procéder à une compensation qu'après l'envoi par notre service de gestion des commandes d'un accord de régularisation.

11 - Clause de réserve de propriété

Le vendeur demeure propriétaire des marchandises désignées sur la facture, le bon de livraison ou de commande jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et accessoire, par l'acheteur, même en cas d'octroi de délais de paiement.

Toute clause contraire est réputée non écrite, conformément à l'article L.621-122 du Code de Commerce.

Les paiements partiels s'imputeront en priorité sur les ventes les plus anciennes. L'acheteur veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible.

De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, augmentées des intérêts et frais, notamment ceux engagés pour leur recouvrement, ce aux frais, risques et périls de l'acheteur, sans préjudice du droit de Lexibook de résolution des ventes en cours.

L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, à revendre les marchandises livrées. Mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.

En cas de revente des marchandises, le droit du vendeur s'exercera sur la créance du prix de ces marchandises.

La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.

12 - Transfert et risques

Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la remise matérielle des produits au transporteur.

L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire un contrat d'assurance garantissant la perte, le vol, l'incendie et la destruction des marchandises désignées ; une attestation pourra lui être demandée.

13 - Garanties

Le vendeur prendra en charge les seules garanties prévues par les dispositions légales ou conventionnelles.

14 - Service Après-vente

Tous les produits sous garantie ou non doivent être déclarés sur le site de retours Lexibook <http://aftersales.ext.lexibook.com/>. En cas d'acceptation du retour, Lexibook fournira un numéro d'accord de retour (numéro RMA) et pourra soit demander au client de détruire directement les produits concernés, au frais du client, soit demander au client de retourner lesdits produits en port payé vers l'entrepôt Lexibook. Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable et exprès de Lexibook, matérialisé par le numéro RMA. Les accords de nos agents ou intermédiaires ne sont à considérer que comme proposition. Toute marchandise retournée sans son numéro RMA sera refusée, et fera l'objet d'une exclusion de garantie. De même, fera l'objet d'un rejet de la garantie, tout produit retourné présentant les caractéristiques suivantes : absence d'étiquette indiquant la référence et le N° de série du produit, absence ou falsification de la preuve d'achat, dommages causés par un démontage du produit par une personne ne faisant pas partie d'un centre agréé Lexibook, dommages causés par l'utilisation du produit dans des conditions anormales, connexion ou utilisation avec des extensions ou accessoires non compatibles, mauvais branchement, surtensions ou effet de la foudre, exposition à l'eau ou à une source de chaleur importante, bris d'écran, traces de liquide, piles coulées, etc...

Dans le cas où le matériel retourné chez Lexibook s'avérerait en parfait état de marche, celui-ci serait réexpédié en port dû à son destinataire.

Nos réparations sont garanties 3 mois. Cette garantie ne s'applique que sur les pièces remplacées et sur la main d'œuvre associée, la date portée sur la facture ou le rapport de l'intervention faisant foi pour le point de départ de cette période.

Durant toute la période de garantie, l'intervention technique de personnes non agréées par les services du vendeur sera susceptible d'entraîner la déchéance de la garantie. Le client reconnaît avoir pris connaissance de la charte SAV de Lexibook et déclare l'accepter sans réserves et en particulier les décotes sur les produits retournés.

15 - Responsabilité

Nous n'assumons aucune responsabilité résultant de dommages indirects, quelle qu'en soit l'origine, tels que les frais de main d'œuvre ou de déplacements, pénalités, frais de magasinage, préjudice résultant d'un retard ou de l'inexécution d'un travail.

Nous déclinons également toute responsabilité pour tout incident ou dommage provoqué par les produits que nous commercialisons après modification ou manipulation par les tiers.

16 - Attribution de juridiction

Toute contestation qui naîtra à l'occasion d'une vente, même à l'étranger, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Commerce du vendeur quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement accepté. Lexibook SA se réserve toutefois la possibilité de porter la clause devant le tribunal du domicile de l'acheteur. La loi française seule est applicable.